

une transformation

# Alstom de nouveau sous pression

**INDUSTRIE** L'assemblée générale des actionnaires, mardi, s'annonce houleuse pour le PDG Patrick Kron. Les critiques fusent sur la gestion de la fusion avec General Electric

BRUNA BASINI

Un flot d'interrogations et de remontrances risque de vampiriser l'ordre du jour de l'assemblée générale (AG) des actionnaires d'Alstom mardi. Toutes les questions qui fâchent son PDG, Patrick Kron, reviendront ce jour-là en boomerang dans un contexte particulièrement compliqué pour le groupe. Mondialement connu pour ses TGV et ses turbines, l'industriel accuse une trésorerie très tendue depuis l'annonce de la cession de son pôle énergie à l'américain General Electric (GE). Surtout, la Direction de la concurrence à Bruxelles pourrait bloquer l'opération. Patrick Kron aborde ce rendez-vous « rigide droit dans [ses] bottes ». « Il y a un an, il a brûlé tous ses vaisseaux en annonçant la vente sans retour à GE. Il ira jusqu'au bout », interprète un banquier.

Et si les décisions de la précédente AG d'Alstom, en décembre 2014, avalisant le rachat par GE étaient invalidées ? Mardi, son PDG compte bien se faire

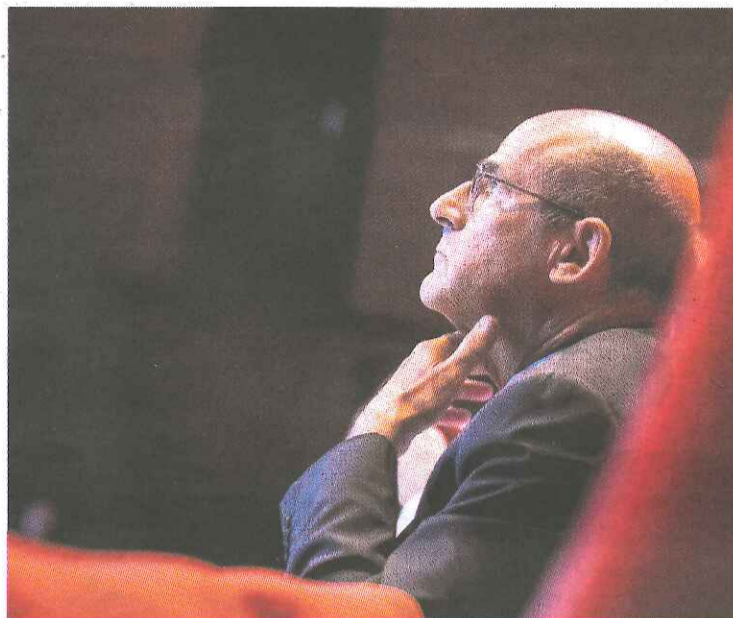
renouveler comme administrateur pour quatre ans et garder sa prime de 4 millions d'euros votée également en décembre. L'actionnaire activiste PhiTrust

a adressé une série de questions écrites à la direction d'Alstom jeudi, critiquant la gouvernance et la communication du groupe. Le cabinet de conseil de vote Proinvest aussi, dans une lettre adressée cette semaine à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Sont notamment visées la prise en charge par Alstom de l'amende pour corruption de 720 millions d'euros infligée au groupe par la justice américaine et la rémunération exceptionnelle de Kron.

## Une enquête de l'AMF ouverte lundi dernier

« Nous avons été informés pendant la dernière AG que l'amende américaine devait être payée par Alstom et n'entraînait pas dans le calcul de la cession, alors que la plupart des actionnaires avaient déjà voté par correspondance. Et nous trouvons que la prime accordée à Patrick Kron est tout à fait injustifiée », critique Denis Branche de PhiTrust. « Des questions ont été posées et nous y répondrons », assure le PDG au JDD.

Selon nos informations, l'AMF, saisie par un actionnaire individuel et jusqu'ici réservée sur le dossier, aurait ouvert une enquête lundi dernier. Elle s'interrogerait sur le déficit de communication financière et de sincérité des comptes du groupe. La note de 17 pages mise en ligne par l'ONG activiste Sherpa vendredi, jette, quant à elle, une lumière crue sur l'obtention de marchés à l'étranger. Elle décortique un système en s'appuyant sur l'accord conclu avec le département de la justice américain (DOJ). Un système décrit par le DOJ comme « singulier de par son ampleur, son audace et



Patrick Kron est PDG d'Alstom depuis 2003. CHRISTOPHE MORIN/IP3/MAXPPP

ses conséquences dans le monde entier ». Sherpa va jusqu'à poser « la question de la responsabilité des dirigeants ». « Nous devons mutualiser les intérêts des actionnaires

éthiques, des syndicats face à des pratiques qui ont nuit gravement à Alstom », plaide l'avocat William Bourdon, qui préside cette ONG.

Huit autres poursuites judiciaires sont en cours à l'étranger pour des faits similaires et visent

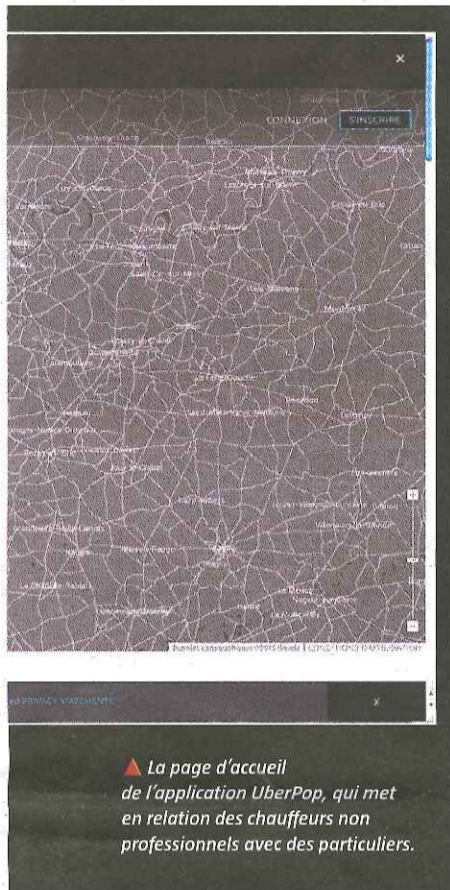
la maison-mère, plusieurs entités du groupe et des personnes physiques. Patrick Kron pouvait-il ignorer des dérives qui se sont poursuivies après son arrivée en 2003 ? « Une fable circule depuis des mois sur le fait que nous aurions vendu à GE sous la contrainte du DOJ pour éviter des poursuites personnelles. C'est une fable. La transaction signée avec les autorités américaines ne protège aucun cadre dirigeant de poursuites futures dont son PDG », poursuit Patrick Kron.

En rachetant la branche énergie d'Alstom, GE n'aura plus qu'un seul rival, l'allemand Siemens,

sur le marché de la fabrication et de l'entretien des turbines à gaz de haute puissance. Trop dominant pour Margrethe Vestager, la commissaire européenne à la Concurrence. Sa « communication de griefs » envoyée le 12 juin au conglomérat américain pourrait se solder par une fin de non-recevoir le 21 août. GE, qui a déjà perdu une bataille européenne dans l'opération avec Honeywell en 2001, ne désarme pas. Jeudi, son porte-parole, Jim Healy, ira plaider sa cause à Bruxelles et ses avocats préparent déjà un recours au cas où.

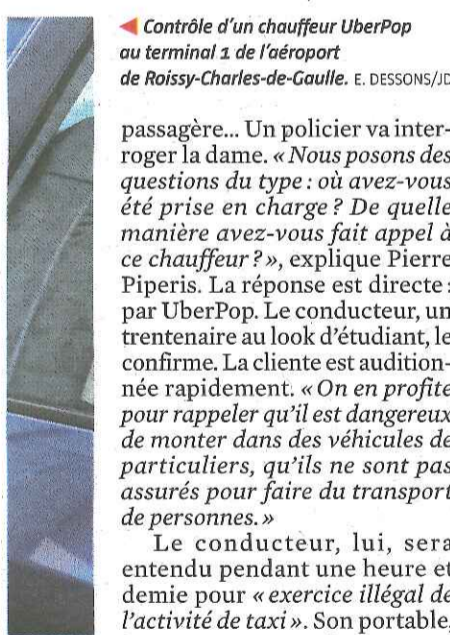
## La Commission européenne prête à bloquer l'opération

« Dans les prochains jours, Bruxelles va accepter sans condition le rachat par Siemens de l'équipementier pétrolier américain Dresser Rand. Cela devrait jouer en faveur de la fusion Alstom-GE, si GE fait quelques concessions », décrypte Jacques Lafitte, fondateur du cabinet Avisa à Bruxelles. Selon une autre source, la Commission européenne serait plutôt prête à bloquer l'opération mais celle-ci hésiterait du fait des nombreux dossiers antitrust et anti-aides d'État engagés et à venir contre les groupes américains. En attendant, la CFDT a demandé un rendez-vous à Emmanuel Macron pour éviter un naufrage industriel à Bruxelles. « Je ne vois aucune raison pour que ce deal construit sur des complémentarités échoue », conclut le patron d'Alstom. ●



▲ La page d'accueil de l'application UberPop, qui met en relation des chauffeurs non professionnels avec des particuliers.

# lits relevés



◀ Contrôle d'un chauffeur UberPop au terminal 1 de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. E. DESSONS/JDD

passagère... Un policier va interroger la dame. « Nous posons des questions du type : où avez-vous été prise en charge ? De quelle manière avez-vous fait appel à ce chauffeur ? », explique Pierre Piperis. La réponse est directe : par UberPop. Le conducteur, un trentenaire au look d'étudiant, le confirme. La cliente est auditionnée rapidement. « On en profite pour rappeler qu'il est dangereux de monter dans des véhicules de particuliers, qu'ils ne sont pas assurés pour faire du transport de personnes. »

Le conducteur, lui, sera entendu pendant une heure et demie pour « exercice illégal de l'activité de taxi ». Son portable, qui retrace toutes les courses effectuées dans la journée, sera saisi. Pas sa voiture, alors que c'est une des mesures initiées cette semaine par le ministère de l'Intérieur, juridiquement complexe à appliquer, pour dissuader les chauffeurs. Bilan de l'opération à Roissy : 52 voitures contrôlées, deux délits relevés. Un conducteur qui n'était pas inscrit au registre des VTC, en plus du chauffeur UberPop. C'est le 34<sup>e</sup> épinglé depuis le début de l'année sur l'aéroport parisien. La 385<sup>e</sup> procédure sur tout le territoire contre les utilisateurs d'applications illégales. Les opérations de ce type vont se poursuivre. ●

**ATTENTION !**  
L'UTILISATION DU DATAPEN  
EST VIVEMENT RECOMMANDÉE  
POUR LA SANTÉ

100%  
CONNECTÉ

100%  
SECURISÉ

100%  
PERSONNALISÉ

100%  
EFFICACE

Devenez actionnaire de BIOCORP, l'inventeur du DATAPEN, le 1<sup>er</sup> stylo injecteur connecté.

L'un des enjeux majeurs des traitements chroniques, c'est d'améliorer l'observance. Avec le DataPen, le 1<sup>er</sup> stylo injecteur connecté, Biocorp a développé la solution qui allie son expérience des dispositifs médicaux et son innovation en logiciels et en gestion de données. Destiné au diabète, une pathologie de masse, le DataPen est en avance sur ses concurrents et s'adressera à terme à toutes les maladies chroniques. Son développement technologique est finalisé. La prochaine étape : relever le défi de signer des partenariats commerciaux. Société française, Biocorp s'appuie sur plus de 10 ans d'activité et la visibilité que lui procurent ses clients et ses contrats de licence. Aujourd'hui, Biocorp souhaite accélérer son développement et financer ses dépenses en poursuivant sa R&D et en élargissant sa gamme pour s'imposer comme référent des dispositifs médicaux auprès des grands laboratoires pharmaceutiques. Vous avez jusqu'au 6 juillet pour devenir actionnaire.

WWW.BIOCORP.FR

INTRODUCTION EN BOURSE SUR ALTERNEXT JUSQU'AU 6 JUILLET 2015  
FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX 7,87€ À 10,63€ | MNEMO: ALCOR | ISIN: FR0012788065

Biocorp attire l'attention des investisseurs sur les sections « Facteurs de risques » au chapitre 4 du Document de Base et « Facteurs de risques liés à l'offre » au chapitre 2 de la note d'opération. La Société attire tout particulièrement l'attention du lecteur sur les risques liés à son activité de fait notamment qu'un de ses principaux produits, le DataPen, ne fait pas encore l'objet à la date du Prospectus de contrats commerciaux. Un Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 22 juin 2015 sous le n°15-287 et composé du Document de Base de Biocorp enregistré par l'AMF le 15 juin 2015 sous le n°15-052 et d'une note d'opération relative aux modalités de l'offre incluant le résumé du Prospectus, est disponible sans frais et sur simple demande auprès de Biocorp, 21 Lavour-la-Béchade, 63500 Issoire, France, ainsi que sur les sites internet de la société (www.biocorp.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).